



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal vendredi 6 juillet 2018
COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix-huit et 6 juillet à 20h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

Présents: Stéphane SIMON - Yves KOSKAS - Sylvie BOMY – Danielle GOLDANIGA – Emmanuel AVIAT – Françoise BASSOUA – Fabrice HARLAL – Hélène DELONCA.

Excusé: Xavier PEYRAUD

Absent: Thibaut COSTE

Secrétaire : Sylvie BOMY

Ordre du jour :

- 1- Approbation du conseil municipal du 8 mai 2018
- 2- Révision du tarif de la cantine scolaire pour la rentrée 2018
- 3- Révision du tarif de la location de la salle + Règlement d'occupation
- 4- Convention avec Hérault Energie « groupement de commandes d'achats d'énergie »
- 5- Demande subvention pour la restauration de « l'usine à gaz »
- 6- Convention d'occupation du domaine public avec « Cup and Cake »
- 7- Approbation de modification de la convention groupement de commandes « marchés informatiques et télécom » avec la CCVH
- 8- Intégration de la commune de St André de Sangonis au service informatique prestation d'assistance... avec la CCVH
- 9- Convention avec la CESML pour l'entretien de l'éclairage public
- 10- Accord de subvention pour un séjour d'été avec la mairie d'Aniane
- 11- FAIC 2018
- 12- Repas du 13 juillet 2018
- 13- Questions diverses.

1- Approbation du conseil municipal du 8 mai 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du conseil municipal en date du 8 mai 2018. Aucune modification, ni remarque n'étant apporté, il propose de passer à son approbation.

Vote : 8 POUR - Unanimité.

2- Révision du tarif de la cantine scolaire pour la rentrée 2018

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du ticket de cantine est actuellement à 3.50. Ce montant n'a pas été revenu depuis plusieurs années alors qu'il y a eu une augmentation des tarifs du prestataire, société API.

Il ajoute que le tarif en vigueur ne permet pas de parvenir à un équilibre sur ce poste de dépense auquel s'ajoutent les charges de fonctionnement et de personnel dédié à ce service.

En conséquence, il propose un nouveau tarif à 3,80. Après quelques échanges, la proposition est mise au vote.

Vote : 1 ABST – 8 POUR.

3- Révision du tarif de la location de la salle + Règlement d'occupation

Monsieur le Maire explique que la salle est exclusivement louée par des habitants de village même pour des non-résidents. Le tarif appliqué à ce jour est très inférieur à celui d'autres communes. Le non-respect des règles par les locataires, et en particulier, le nettoyage des lieux après utilisation, Monsieur le Maire propose une augmentation du tarif de location.

Il rappelle que le peu de trésorerie et de capacité financière pour notre commune, entraînent une rigueur budgétaire sur tous les postes. Après discussion, le tarif de location de l'espace culturel est mis au vote pour un montant de 250 euros.

Vote : 1 CONTRE – 7 POUR.

4- Convention avec Hérault Energie « groupement de commandes d'achats d'énergie »

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec Hérault Energie que celle-ci arrive à son terme. Aujourd'hui Hérault Energie nous demande de délibérer à nouveau pour participer aux prochains achats d'énergies (période 2020/2023).

- Le groupement change de périmètre et s'élargit aux départements voisins (Gard, Aude).
- Il porte sur davantage d'énergies : Electricité tarifs jaunes (entre 36 et 250 kVA) et verts (> 250 kVA) + Electricité tarifs bleus éclairage public et bâtiments (< 36 kVA) – Bois énergie – Gaz – Propane
- Le suivi et le contrôle de vos factures est systématisé : contrôle des factures, optimisation tarifaire des contrats, conseils sur la mise en service des sites.
- Hérault énergies mettra à la disposition de chaque membre une plateforme internet permettant le suivi de ses marchés et de ses factures. Le membre pourra accéder à ses données de consommation et vérifier à tout moment l'état des contrats d'énergie (gaz et électricité). Il pourra également télécharger les pièces administratives des marchés.

Afin d'**anticiper** des besoins ultérieurs. Et d'acheter avant l'engorgement du marché de l'énergie par tous les appels d'offres qui seront lancés en 2019 par l'ensemble des collectivités.

Monsieur le maire après délibération met au vote

Vote : 8 POUR

5- Demande subvention pour la restauration de « l'usine à gaz »

En l'absence de certains éléments, monsieur le Maire propose de reporter ce point.

6- Convention d'occupation du domaine public avec « Cup and Cake »

En l'absence de rédaction de la convention, monsieur le Maire propose de reporter ce point.

7- Approbation de modification de la convention groupement de commandes « marchés informatiques et télécom » avec la CCVH

Monsieur le Maire fait part de la demande de le CCVH d'intégrer la commune de St André de Sangonis sur la convention du groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécom.

Après délibération monsieur le Maire met au vote : 8 POUR

8- Intégration de la commune de St André de Sangonis au service informatique prestation d'assistance... avec la CCVH

Monsieur le Premier Adjoint explique que la commune de Saint André de Sangonis a demandé à bénéficier du service mutualisé informatique et assistance de la CCVH.

Cette demande a été accordée par le Conseil communautaire de la Vallée de l'Hérault: les 28 communes doivent à leur tour approuver cette décision.

Vote : 8 POUR

9- Convention avec la CESML pour l'entretien de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'entretien de l'éclairage public a été signé avec la CESML en 2015. La CESML propose de renouveler celui-ci et nous fait deux propositions :

- La première concerne un contrat de 3 ans avec relamping préventif chaque année d'un tiers des lampes. Elle est comparable au contrat échu, qui est de 2.775.70€ HT.
- La seconde, concerne un contrat d'une durée de 5 ans avec un relamping préventif chaque année d'un cinquième des lampes qui est de 2.190.58€ HT.

Après délibération, le choix s'est porté sur la seconde proposition.

Monsieur le Maire met au vote :

Vote : 8 POUR.

10- Accord de subvention pour un séjour d'été avec la mairie d'Aniane

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune d'Aniane de verser une participation au séjour d'été d'un enfant résidant à Puechabon.

Le montant de la subvention mis au vote s'élève à 188,83 euros.

Vote : 8 POUR.

11- FAIC 2018

Monsieur le Maire informe de l'attribution d'une subvention d'un montant de 29 000 euros. Son utilisation est réservée à la réalisation de travaux de voiries et de patrimoine.

Il propose de faire établir plusieurs devis pour des travaux dans le fort (escalier et rue), de la voirie et le columbarium.

12- Repas du 13 juillet 2018

Madame Hélène DELONCA explique que la formule choisie cette année est un buffet. La participation demandée est de 5 euros.

Elle précise qu'à ce jour, environ 60 personnes sont inscrites mais qu'elle prévoit 70 à 80 convives.

Pour animer ce repas républicain, un groupe musical (piano et voix) puis DJ a été sollicité.
Les démarches de déclaration seront effectuées avant le jour de l'évènement.

Le montant de 5 euros de participation est mis au vote.

Vote : 8 POUR - Unanimité.

13- Questions diverses

- 1) Traversée du village : rdv à prendre avec le service des eaux pour la réalisation des réseaux souterrains de la traversée du village en 2019. Parallèlement, doit être installée aussi la fibre : la nécessité de coordination est très forte.
- 2) Ligne de trésorerie : l'ouverture de la ligne de trésorerie et le versement de subventions vont permettre à la commune de restituer le reliquat du budget de l'eau à la CCVH. Cette opération a été impossible depuis le transfert de la compétence par manque de trésorerie.
- 3) RDV à venir : Monsieur le Maire a un rdv pour un projet Eolien participatif.
- 4) Réunion PLU : 18/07 à 18h30 - réunion de travail sur PLU (biodiversité - avec ECOTONE).

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance de ce conseil municipal à 21h40.

Le Maire
Stéphane SIMON